

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 29 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BOSCHER Marina ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur Morgan RASLE-ROCHE.

Administrateurs absents à partir de 19h30 ayant donné pouvoir :

Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC à Monsieur Yannick LE GOFF.
Monsieur Joseph THOMAS à Madame Claudine GUILLOU.

En exercice : **25**

Présents : **16**

Absents : **09**

Représenté : **01**

Représentés à partir de 19h30 : 2

Date d'envoi des convocations : **mardi 20 septembre 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2022-09-37	<p style="text-align: center;">CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: center;">DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT AUX REFUGIES</p> <p style="text-align: center;">SITUES SUR LE TERRITOIRE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</p>
----------------	--

Le CIAS a bénéficié d'une subvention de l'Agglomération pour assurer la gratuité des Transports pour tous les réfugiés accueillis sur le territoire communautaire.

Le CIAS s'est rapproché de la société Transdev pour disposer des bons de transport qui sont ou seront attribués gratuitement aux réfugiés utilisant les moyens de transports disponibles.

Le CIAS doit également prendre en charge les cartes de transport scolaire pour tous les enfants réfugiés scolarisés utilisant les réseaux Axeo/Transdev.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des titres de transport et des cartes scolaires auprès du prestataire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

